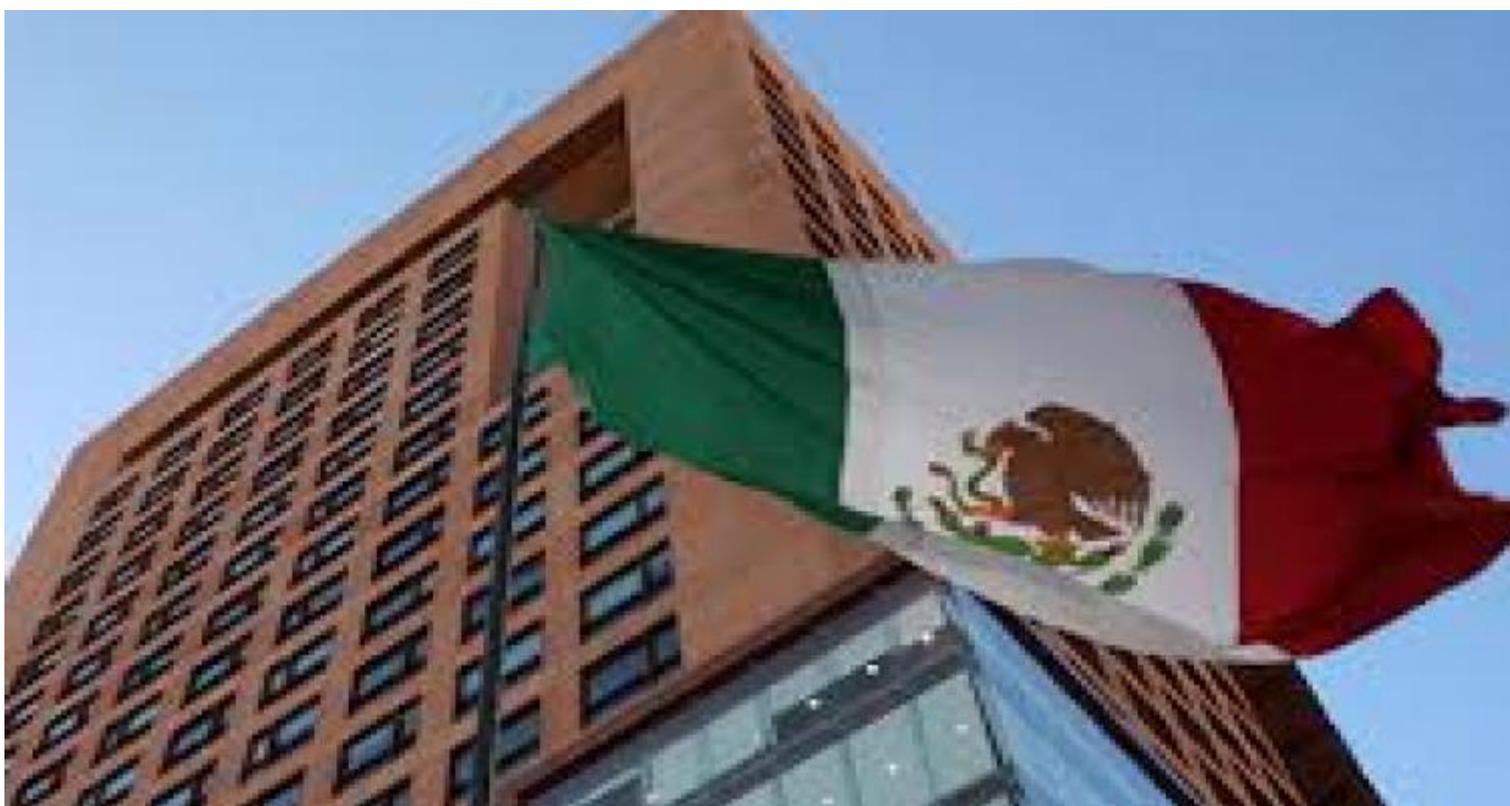


Le Mexique fait état de son engagement envers la protection de ses entreprises implantées à Cuba



Mexico, 9 mai, (RHC).- Le Mexique a énergiquement reprobé l'activation du chapitre III de la loi Helms-Burton contre Cuba et confirmé son engagement envers la protection juridique de ses entreprises implantées dans notre pays.

Dans un communiqué rendu public à Mexico, ce mercredi, le Secrétariat aux Relations extérieures a annoncé l'analyse des actions à réaliser auprès des instances légales à cause des violations du droit international contenues dans ce chapitre de la loi Helms-Burton.

Pour le rappel, depuis le 2 mai et en vertu de l'activation du dit chapitre par l'administration Trump, les anciens propriétaires de biens nationalisés à Cuba dans les années 1960, peuvent poursuivre en justice les entreprises qui en font usage.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/190245-le-mexique-fait-etat-de-son-engagement-envers-la-protection-de-ses-entreprises-implantees-a-cuba>



Radio Habana Cuba